

les rives de l'



la lettre trisannuelle de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (iriv) www.iriv.net - numéro 1 - septembre 2004

Pour fêter ses sept ans , l'IRIV a le plaisir de vous présenter le premier numéro d'une lettre trimestrielle qui éclairera l'actualité du bénévolat et du volontariat. Elle donnera la parole à tous ceux qui désirent s'exprimer sur l'engagement bénévole, l'évolution du bénévolat, les différentes facettes du volontariat...

rives

- **rive éditoriale**, Bénédicte Halba, **La validation des acquis de l'expérience bénévole, un projet européen et des développements nationaux**
- **rive académique**, Eve-Marie Halba, **Saint Renaut, une leçon de bénévolat Renaut de Montauban, un engagement bénévole radical**
- **rive spirituelle**, Régis de Saint-Rémy, **Bénévolat et charité, Approche sémantique et dimension spirituelle**

rivages

- **actualité du bénévolat/volontariat**
- **sélection de sites**
- **activités de l'iriv**

interrives

- **appel à contribution pour l'invité de décembre**
- **suggestion des lecteurs**
- **inscription dans notre liste des abonnés**

directrice de la publication : Dr Bénédicte Halba, présidente de l'*iriv*
rédactrice en chef : Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'*iriv*

Les rives sont accessibles sur les sites : <http://www.benevolat.net> ou www.volontariat.net

les rives de l'iriv
info@iriv.net

rive éditoriale

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'iriv

Validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB)

La loi de janvier 2002 dite de « modernisation sociale » a introduit une nouveauté importante : elle permet la validation des acquis de l'expérience des activités professionnelles, non salariées et bénévoles. Cette possibilité était offerte depuis juillet 2000 au seul secteur associatif relevant de la Jeunesse et des Sports.

L'expérience bénévole dans le cadre d'une association peut désormais être prise en compte pour suivre une formation ou obtenir tout ou partie d'un diplôme grâce à la validation des acquis. La durée de trois ans exigée par la VAE constitue, pour les associations, un engagement important pour fidéliser des bénévoles. Un « passeport de l'engagement » ou tout « portefeuille des compétences » devraient permettre de passer d'une structure associative à l'autre tout en enrichissant ses acquis. L'information sur la Validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB), des outils d'évaluation et une certification propres au milieu associatif restent à proposer. Identifier, au sein des associations, les personnes capables de valoriser les compétences des bénévoles et les former aux outils et méthodes de bilans de compétences constitue un autre enjeu pour les associations.

Une véritable reconnaissance de la Validation des acquis de l'expérience bénévole passe également par la mise en place de passerelles avec le secteur public (administrations impliquées, notamment les services déconcentrés Jeunesse et Sports mais aussi les collectivités locales) et le secteur privé. L'engagement associatif est une forme d'apprentissage informel et non formel qui enrichit le profil d'un candidat, au même titre que son parcours « officiel », en offrant un éclairage spécifique sur des compétences acquises dans un contexte particulier.

Au niveau européen, dans le cadre d'un programme communautaire, Leonardo da Vinci, l'IRIV mène une réflexion avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni, sur le moyen et la manière de valoriser cette expérience bénévole dans une perspective professionnelle. La « VAEB pour un projet professionnel » expérimentera un outil et une méthode pour identifier, valoriser et évaluer l'expérience bénévole. En Champagne Ardenne, partenaire de ce projet pour la France, la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports consulte actuellement les associations champagne ardennaises (1).

Au niveau français, l'IRIV travaille depuis 2003 avec l'Association de Réflexion, d'Information et d'Accueil des familles de militaires en activité (ARIA) sur l'emploi du conjoint, les obstacles auxquels sont confrontées les femmes de militaires décidant de rejoindre le marché du travail. Valoriser les acquis de l'expérience bénévole (VAEB) pourrait faciliter l'insertion professionnelle, en faisant reconnaître un engagement associatif, vis à vis de l'Institution et de la société civile. Les responsables d'ARIA sont très sensibles à la formation et travaillent en étroite collaboration avec les Cellules d'accompagnement à l'emploi des conjoints (CAEC) qui mettent en valeur l'expérience bénévole ou professionnelle des conjoints de militaires, pour les orienter professionnellement (2).

A l'initiative du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (Délégation à l'emploi et aux formations) deux groupes de travail ont été initiés en mars 2003 : « Bénévolat et construction de la compétence », « Bénévolat et professionnalisme ». Le premier a proposé un canevas de portfolio de compétences qui pourrait servir de base à un portfolio européen de validation des acquis de l'expérience bénévole. Le second s'est attaché aux définitions du bénévolat, des compétences et au « repérage pratique des compétences » pour les membres du jury chargé de valider la VAEB.

Au niveau régional, l'IRIV travaille actuellement sur un « Passeport de l'engagement bénévole » avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Bretagne et la Délégation départementale à la vie associative d'Ille et Vilaine qui ont associé les Délégations départementales à la vie associative des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère. L'objectif est de proposer un document de référence aux bénévoles qui pourront ainsi conserver une trace de leur engagement associatif et le produire à l'occasion d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), d'une recherche d'emploi ou d'une nouvelle action bénévole (3). Cette expérience pourrait être étendue à toute la France fin 2005.

La loi de modernisation sociale de janvier 2002 a ouvert la validation des acquis de l'expérience au champ bénévole. Si le principe est acquis, il reste à faire des propositions concrètes pour qu'un bénévole puisse utiliser son expérience pour un projet professionnel. Un bénévolat enrichit le « capital humain et social ». L'engagement associatif est un exemple d'apprentissage non formel et informel qui prend tout son poids dans un marché du travail où éducation et formation permanentes sont des droits reconnus à tout individu.

(1) Plus d'informations sur le site : www.eEuropeassociations.net

(2) Plus d'informations sur le site : www.aria-paris.org (rubrique Actualité)

(3) Plus d'informations sur le site : www.iriv.net (rubrique Etudes)

(c) iriv, Paris, MMIV

rive académique

Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'iriv

Saint Renaud, une leçon de bénévolat

Le premier numéro des **rives de l'iriv** célèbre saint Renaud, héros d'une épopée du XIII^{ème} siècle (1). Quelle est l'histoire de ce personnage légendaire, chassé de France par Charlemagne, *forjuré* par son père (2), pèlerin à Jérusalem, qui meurt en martyr à Cologne ?

Banni pour le meurtre du neveu de Charlemagne, Renaud obtient le pardon impérial en faisant un pèlerinage à Jérusalem. Il décide alors de mener une vie d'ascète jusqu'au jour où il entend qu'on construit une cathédrale à Cologne. Pour un denier symbolique par jour, il se fait simple porteur de pierres. Les ouvriers, inquiets de cet engagement radical et désintéressé, profitent d'un instant de prière de leur « concurrent » pour le lapider et le jeter dans le Rhin. Mais son corps surnage, entouré d'une lumière surnaturelle et d'un banc de poissons : l'évêque fait repêcher la sainte dépouille pour l'enterrer à Cologne. Un dernier miracle dirige le convoi funèbre vers Trémoigne (actuelle Dortmund) qui accueille les reliques, désormais objets de dévotion pour tous les pèlerins.

Renaud, héros épique et saint martyr, nous invite à réfléchir sur le bénévolat/volontariat. Tout d'abord, il peut aider à comprendre l'origine sémantique des termes *bénévole* et *volontaire* (3). Renaud a mené de nombreux combats contre les païens en Gascogne et à Jérusalem avant de venir à Cologne. Quand il s'engage sur le chantier, il est *volontaire* au sens militaire du mot (attesté dès le XVIII^{ème} siècle) et au sens moderne. Mais le chevalier a déposé les armes, la dimension religieuse remplace la dimension guerrière. C'est un acte *bénévole* au sens que le droit ecclésiastique a imprimé à ce terme avant de lui donner sa signification moderne.

La concurrence entre bénévoles et salariés est centrale dans l'épopée(4). Recevoir une rémunération minimale est-il une menace pour le monde du travail ? L'épopée radicalise la situation : Renaud s'impose dans un chantier en travaillant comme un forçat pour un denier symbolique. Sa candidature spontanée ravit le chef de chantier mais son dévouement est senti comme dangereux par les autres ouvriers. Pourquoi Renaud leur fait-il peur ? Il met en évidence le fait que bâtir une cathédrale n'est pas un travail comme un autre c'est participer à une œuvre collective, de longue haleine et destinée à durer. L'enthousiasme de « l'ouvrier de Dieu » est un témoignage de sa foi qui invite à réfléchir sur le sens de l'engagement. Le *bénévole/volontaire* ne peut exercer n'importe quelle activité et s'impliquer avec la même ferveur si son action ne lui tient pas à cœur. Le bénévolat/volontariat ne menace pas l'emploi : la société ne pourrait rétribuer toutes les activités sportives, culturelles et humanitaires sans cet engagement désintéressé.

La reconnaissance, thème crucial de l'épopée, est aussi au cœur du bénévolat. Renaud trouve la mort parce qu'il s'est fait haïr des ouvriers, sa sanctification permet de le « réintégrer » dans la société. Il est reconnu comme saint par l'évêque de Cologne et le voyage merveilleux vers Trémoigne crée un nouveau lieu de culte. Ainsi, dès que Renaud disparaît, le clergé se rend compte de l'importance de son dévouement et les pèlerins vont vénérer ses saintes reliques : n'était-il pas trop tard ? C'est souvent un triste constat : si le bénévolat est décrié,

Numéro 1 – septembre 2004

les volontaires mal reconnus, dès qu'ils n'oeuvrent plus, la société regrette leur engagement et réalise bien tard qu'ils n'étaient pas une menace mais une aide salutaire.

(1) *Renaut de Montauban* a été édité en ancien français par Jacques Thomas (Genève, Droz, 1989). Une traduction écourtée est disponible en livre de poche (*Les Quatre Fils Aymon ou Renaut de Montauban*, M. Combarieu du Grès et J. Subrénat, Paris, Folio, 1983). Ma thèse de doctorat est consacrée à cette épopée (*Renaut de Montauban, épopée d'un exclu*, Lille Septentrion, 2002)

(2) Le *forjurement* est un double serment promissoire. Les membres du lignage jurent de renier leur parent criminel pour éviter la vengeance de clan à clan. Dans l'épopée, le père Aymon forjure ses quatre enfants (les trois autres fils se considèrent comme solidaires du crime de Renaud). L'autre serment concerne le meurtrier qui reconnaît sa culpabilité et jure devant tous de ne plus jamais revenir dans la terre de son crime. Dans l'épopée, Renaud obtient une peine substitutive du bannissement, le pèlerinage expiatoire à Jérusalem.

(3) Voir *Bénévolat et Volontariat en France et dans le monde*, B. Halba, Paris, les Etudes de la Documentation française, p.13-14.

(4) Voir *Bénévolat/Volontariat et emploi : concurrence ou complémentarité*, Publication de l'IRIV, Paris, 1999.

(c) iriv, Paris, MMIV

rive spirituelle

Abbé Régis de Saint-Rémy

Bénévolat et charité

On voit tout de suite ce qui distingue les deux termes : alors que le mot bénévolat a un sens général et plus englobant, le mot charité possède une connotation confessionnelle, sinon religieuse. Ce terme de bénévolat devient d'ailleurs de rigueur, il est plus moderne, plus actuel que celui de charité qui peut sembler désuet, réducteur, voire péjoratif ou humiliant pour celui qui en est l'objet. On répond en plaçant charité sur un autre plan, elle recouvre aussi bien les petites choses que les grandes. On répond également que bénévolat a un sens plus collectif, " au service de la société " et qu'il nécessite souvent une organisation. Charité décrit une activité plus spontanée, plus individuelle, voire " personnaliste " (ce qui n'aboutit pas forcément à son sens philosophique). Là encore on peut discuter car le bénévolat repose avant tout sur un choix personnel, et la charité " existe aussi sur un plan collectif prenant alors le nom d'organisation caritative, ce qui est le cas le plus fréquent. Qui n'a pas entendu parler du Secours catholique ?

Bénévolat et charité ont plusieurs caractéristiques communes : gratuité de l'acte volontaire, service du prochain ou de la communauté, absence de discrimination. Alors pourquoi les distinguer, tous deux relevant, comme nous l'avons dit, de " choix volontaire prenant appui sur des motivations personnelles ". La différence des mots apparaît secondaire, on peut pourtant trouver un intérêt à employer le mot charité, au moins dans certains cas. Car, loin de s'opposer au bénévolat, la charité le complète dans son activité au service des autres. Cet intérêt porte sur plusieurs points.

Tout d'abord sur celui qui pratique l'acte volontaire. Il est invité à se dépasser soi-même. Comme disait l'apôtre Saint Paul : " la charité excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout ". Chaque mot a son poids. L'acte volontaire demande parfois un service et une abnégation tels que le mot charité devient consolateur et vivifiant. On prend en compte le prochain, et non un désir philanthropique. Les idées sont ainsi précisées. Et le bénéficiaire de la charité, à son tour, ne prendra-t-il pas du service dans une organisation bénévole, lorsqu'il aura compris cet état d'esprit ? L'exemple n'est pas spectaculaire.

Pour illustrer ce dépassement de soi-même, regardons l'histoire : Saint Vincent de Paul n'hésitait pas à remplacer les galériens défaillants lorsqu'il était aumônier des galères ? Même héroïsme dans l'Ordre des Trinitaires chargés du rachat des captifs chrétiens sur les galères turques, dont ils prenaient la place... Enfin prenons l'exemple de Mère Térésa, que nous pourrions appeler de pure charité. Les mourours de Calcutta, dans un pays où la mortalité reste très élevée, reçoivent des personnes qui mourraient dans la rue. Deux sœurs -les Missionnaires de la Charité- sont préposées à les assister dans leurs derniers moments. On devine les questions que peuvent poser les malades sur la souffrance, la mort - qui est la pire des souffrances- et l'au-delà. S'il n'est pas facile d'y répondre, il est encore moins facile d'admettre que cela peut être le plus important. Suffisamment pour que Mère Térésa ait ressenti des oppositions jusque dans son Ordre ! Il faut alors que les motivations personnelles soient de réelles convictions...

Que dire en conclusion ? Que l'essentiel n'est pas dans les mots, qu'il reste dans les actes. Que si le mot de charité a la prétention d'augmenter la qualité du bénévolat, c'est qu'il désire apporter sa contribution à la réponse du pourquoi et de la destinée du genre humain. Mais cette question intéresse-t-elle chaque acte du bénévolat ?

(c) iriv, Paris, MMIV

Rivages -Actualité du bénévolat/volontariat – juin à août 2004

En France

Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a présenté, le 8 juillet au Conseil économique et social (CES), les grandes lignes de sa politique en matière de vie associative.

Le ministre a trois priorités pour valoriser le secteur associatif et soutenir le bénévolat :

- un dialogue entre pouvoirs publics et monde associatif renforcé à l'occasion de grandes consultations nationales pour donner aux associations d'intérêt général un statut particulier à l'instar de celui des fédérations sportives ;
- une Journée nationale de l'engagement bénévole instaurée en 2005 avec lancement d'un "passeport du bénévole" recensant les compétences acquises par le bénévole au sein de son association. Dès l'automne 2004 une table ronde réfléchira à une couverture sociale minimale du bénévole et une harmonisation de l'activité bénévole et professionnelle ;
- un projet de loi sur le statut du volontariat. Le mécénat de compétences sera développé. Les secteurs bancaires et associatifs proposeront d'orienter l'épargne vers les associations. Enfin, un portail Internet sera dédié au monde associatif.

Source : La Lettre du gouvernement, n°166 du 11/08/2004

Pour en savoir plus : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur, a présenté, le 15 juillet 2004 en Conseil des ministres, une communication sur la réforme du dispositif d'appui au commerce extérieur.

Cette réforme fait le point sur le plan d'action mis en oeuvre en 2003 pour renforcer les PME françaises à l'étranger (voir LG n° 143) et présente de nouvelles mesures pour inciter les entreprises à exporter.

Avec ses 113000 entreprises exportatrices, la France se place au cinquième rang mondial. Pour renforcer les échanges commerciaux, la nouvelle agence pour l'exportation (Ubifrance) mettra en oeuvre l'assouplissement du Volontariat international en entreprise (VIE) Désormais, les jeunes volontaires partant à l'étranger avec un contrat en entreprise peuvent rester 165 jours par an dans leur entreprise en France et bénéficier d'un contrat VIE. Au cours des cinq premiers mois de 2004, les recrutements en VIE ont progressé de 13,6 %. De nouveaux partenariats ont été engagés, notamment avec le réseau des Banques populaires, dont les 16000 responsables clientèle proposent des études de marché à l'étranger et des contrats VIE aux PME.

Source : La Lettre du gouvernement, n°166 du 11/08/2004

Pour en savoir plus : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur, s'est félicité de l'adoption de mesures pour accompagner le volontariat des sapeurs-pompiers

Les députés ont voté le 28 juillet dernier la loi de modernisation de la sécurité civile qui reconnaît le "caractère dangereux" du métier de sapeur-pompier. Parmi ces mesures, M. de Villepin relève que les sapeurs-pompiers volontaires "bénéficient d'un avantage de retraite exonéré d'impôt pour ceux qui auront accompli au moins vingt ans d'engagement".

Numéro 1 – septembre 2004

Le texte prévoit "la possibilité de créer dans chaque commune des réserves de Sécurité civile et reconnaît pour la première fois la place des associations et des bénévoles dans l'organisation quotidienne des secours".

Ce texte renforce le volontariat des sapeurs-pompiers et prévoit la création d'avantage de retraite pour ceux qui s'engagent longtemps. Les députés ont adopté l'article 4 du projet de loi instaurant une sensibilisation à la prévention des risques et un apprentissage des gestes de premier secours dans les écoles (dispositif similaire prévu pour les journées d'appel de préparation à la défense). Un amendement du rapporteur prévoyant que "cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées", a aussi été adopté. Le rapport précise que l'enseignement, intégré aux programmes scolaires, sera intégralement pris en charge par l'Etat (ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur). Des expériences pilotes seront menées dans certaines académies puis généralisées dans les cinq ans. La France compte 235000 pompiers, volontaires à 85%, dont 33 000 professionnels et 9 500 militaires.

Source : dépêche de l'AFP et Maire-info

Pour en savoir plus : www.lesapeurpompiers.fr et www.maire-info.com

Dans le monde

JO d'Athènes - Le bénévole, nerf de l'olympisme

Le comité d'organisation des Jeux a reçu plus de 160 000 candidatures de volontaires dont 80 000 ont été sélectionnés (contre 75 665 à Sydney et 78 000 à Atlanta).

Le programme des volontaires (ATHENS 2004 Volunteers Programme) a compté : une phase de recrutement commencée en janvier 2001 ; une sélection et un placement des candidats retenus ; une formation ; une participation effective à l'organisation des Jeux et une réelle reconnaissance des volontaires (montre Swatch créée exclusivement pour eux).

Source : comité d'organisation des Jeux d'Athènes 2004

Pour en savoir plus : <http://www.athens2004.com>

La 18ème Conférence mondiale des bénévoles/volontaires (World Volunteer conference) promue par l'International Association for Volunteer Effort (IAVE) s'est tenue à Barcelone du 17 au 21 août 2004.

Elle était organisée par la Fédération Catalane du Volontariat social (Federació Catalana de Voluntariat Social) dans le cadre du FORUM de las Culturas 2004 pour sensibiliser l'opinion au travail bénévole et proposer un cadre pour le faciliter. Conformément à l'esprit du bénévolat/volontariat (*volunteerism*), cette conférence mondiale n'était ni politique ni militante. Des représentants des centres nationaux du volontariat étaient présents pour partager leurs expériences.

Source : [Berivan Pont \(ICVolunteers\)](#) et [Samantha Vesely \(ICVolunteers\)](#)

Pour en savoir plus : <http://www.iavenews.org>

(c) iriv, Paris, MMIV

(c) iriv, Paris, MMIV

Rivages - sélection de sites sur la VAE et la VAEB

En France

Le site de **Centre Inffo**, interlocuteur de l'Etat, des partenaires sociaux et des professionnels en matière de formation professionnelle propose un dossier spécial sur la VAE

<http://www.centre-inffo.fr> (rubrique Dispositif de formation)

Le site de la **Commission nationale de Certification Professionnelle (CNCP)** présente les différents organismes chargés de la VAE en France et en Europe

<http://www.cncp.gouv.fr> (rubrique Espace information)

Le site du groupement d'intérêt public **Espace-Compétences** met en ligne toutes les informations concernant le dispositif de VAE avec un glossaire très utile pour les définitions des différentes notions (compétences, validation...)

<http://www.espace-competences.org>

Le site de l'**Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)** présente les différents travaux qu'il mène actuellement, en France et en Europe, sur la Valorisation/validation des acquis de l'expérience bénévole

<http://www.iriv.net> (rubrique Etudes)

Le site du **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative** expose le dispositif de VAE proposé aux associations françaises depuis la loi de juillet 2000 ; plusieurs dossiers sont téléchargeables en ligne

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr> (rubrique Formations)

En Europe

Le site du projet « **Vaeb pour un projet professionnel** », programme Leonardo da Vinci, est mis en ligne depuis juillet 2004 ; il présente un état des lieux sur la réflexion en matière de VAEB dans 7 pays européens (Allemagne, Autriche, France, Hongrie, Italie, Pologne, Royaume-Uni)

<http://www.eEuropeassociations.net>

Le site du **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)**, aux côtés des Etats membres et de l'Union européenne, valorise et promeut la formation professionnelle des jeunes et la formation continue des adultes en Europe. Il propose les nouvelles méthodes de validation des acquis de l'expérience.

<http://www.cedefop.eu.int/>

(c) iriv, Paris, MMIV

Actualité de l'IRIV– juin à août 2004

Université d'été de la formation , "La VAE dans l'environnement économique régional, national et européen", Villeneuve d'Ascq, **mardi 29 juin 2004**.

Dans le cadre de l'Université d'été régionale, organisée par le C2RP les 29 et 30 juin 2004, à la demande de l'Etat, du Conseil régional et du réseau des acteurs de la formation et de l'emploi, le Centre régional de ressources pédagogiques (C2RP) a demandé à l'IRIV de faire une présentation de la dimension bénévole dans la VAE.

La Présidente de l'IRIV a fait une présentation du projet Leonardo "Valider les acquis d'une expérience bénévole pour un projet professionnel" cf [VAEB pour un projet professionnel](#). en replaçant le rôle de chacun des échelons (régional, national et européen) dans le processus de VAEB.

Pour en savoir plus sur le C2RP : www.c2rp.fr

Mentoring-Europe , "Conseil européen pour le parrainage d'enfants et de jeunes de proximité", Cergy-Pontoise, **jeudi 17 juin 2004**. *Le réseau Encymo qui a créé l'association Mentoring-Europe a pour but de mettre en contact les associations de parrainage en France et d'organiser chaque année un séminaire qui permet à des représentants de plusieurs associations européennes intervenant sur ce thème de se rencontrer.*

La Présidente de l'IRIV a fait une présentation générale du bénévolat/volontariat dans chacun des pays représentés (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Lituanie, Pays-Bas et Royaume-Uni) et a présenté l'objet et l'ambition de l'action menée depuis 2002 dans le XIXème arrondissement de Paris cf [Action d'accompagnement à la scolarité dans le XIXème arrondissement](#).

Pour en savoir plus sur le réseau Encymo www.mentoring-europe.org

Maisons de quartier de Saint Nazaire, Les relations bénévoles/salariés, Gérer les relations humaines dans l'association, Saint Nazaire, **samedi 5 juin 2004**

La fédération des Maisons de quartier de Saint Nazaire a organisé un stage de formation pour les élus bénévoles et les permanents salariés des maisons de quartier qui lui sont affiliées. La formation confiée à l'IRIV était centrée sur la manière de gérer les relations humaines dans l'association (relations entre les permanents salariés et les élus bénévoles) .

Bénédicte Halba a rappelé les spécificités du monde associatif (un travail en équipe particulier) et sur une typologie des différents types de conflits. Une discussion a permis de dégager les reproches et critiques mutuels (bénévoles/salariés), les motivations des uns et des autres et la définition du rôle de chacun . Les stagiaires ont ensuite travaillé sur des cas pratiques, basés sur différents types de conflits (manque de communication, de participation, de reconnaissance, de vision).

(c) iriv, Paris, MMIV

Interrives

Appel à contribution

Si vous souhaitez proposer un article aux **rives de l'iriv**, votre proposition doit être adressée par Internet à notre adresse électronique : contact@benevolat.net ou contact@volontariat.net

1) Votre proposition devra comporter :

- un titre explicite
- un résumé de votre proposition (en une dizaine de lignes)
- un court CV (environ 5 lignes)

Date limite d'envoi de la proposition :

- pour le numéro de décembre : avant le 15 novembre
- pour le numéro de mars : avant le 15 février
- pour le numéro de juin : avant le 15 mai
- pour le numéro de septembre : avant le 15 août

2) Si votre article est retenu, il ne devra pas dépasser 600 mots et être envoyé :

- avant le 1^{er} décembre (pour le numéro de décembre)
- avant le 1^{er} mars (pour le numéro de mars)
- avant le 1^{er} juin (pour le numéro de juin)
- avant le 1^{er} septembre (pour le numéro de septembre)

suggestion des lecteurs :

contact@benevolat.net ou contact@volontariat.net

inscription dans notre liste des abonnés :

contact@benevolat.net ou contact@volontariat.net

(c) iriv, Paris, MMIV